Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260527-2026_049-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de
PLOUDALMEZEAU
(FINISTERE)
29830

OBJET :

N° 2026-049

PAYS D'IROISE COMMUNAUTE- DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

L'an deux mille vingt-six, le 27 mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DELAROCHE Emilie, DENIEL Romain, DUGAL Rose, GORET-ASLAN Dilek, GRESSOT Cédric, HAMON Thierry, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LE CALVEZ Jean-Paul, LE HIR Christiane, LE MENEC Magali, LETARD Murielle, OLLIVIER Sylvie, PERROT Philippe, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, TANGUY Véronique, TURPIN Victor, VINCE Logann, WALLNER Paul.

Etaient représentés :
- Monsieur GUENA Arnaud à Monsieur DENIEL Romain
- Madame LAOT-BANVILLE à Madame LETARD Murielle
- Madame CHADOUTEAUX Maïwenn a donné pouvoir à Madame ARZEL Solange

Arrivée de Monsieur Mickaël RAGUENES à 18h52.

Madame Christiane LE HIR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Date de convocation : *21/05/2026*
Date d'affichage : *21/05/2026*
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le Conseil Communautaire a délibéré, le 19 avril dernier, sur la création et la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en fixant le nombre de ses membres à 19, soit un par commune membre.

Dans le cadre des transferts de compétences, il est obligatoire d'évaluer le montant de la charge financière transférée par les communes à l'Intercommunalité. La CLECT est l'organe chargé d'évaluer le montant de ces transferts en calculant le coût des compétences transférées.

Par courrier reçu le 12 mai 2026, Pays d'Iroise Communauté a sollicité ses communes membres quant la désignation d'un représentant au sein de cette commission (1 titulaire et 1 suppléant).

Monsieur le Maire propose les désignations suivantes :
- Représentant titulaire : Monsieur Sébastien BIVILLE
- Représentant suppléant : Madame Sylvie OLLIVIER

Aussi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Vu l'arrêté préfectoral n°2020041-0002 en date du 10 février 2020, portant statuts de la Communauté de communes du Pays d'Iroise conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,
APPROUVE la désignation de Monsieur Sébastien BIVILLE, Représentant titulaire, et de Madame Sylvie OLLIVIER, représentant suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29– POUR : 29

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LA SECRETAIRE DE SEANCE — **LE MAIRE**

Christiane LE HIR — **David CARREGA**

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260527-2026_049-DE